ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 13 *Février.*

Les Bils pour défendre l'exportation des grains, farines, &c, & permettre l'importation des proviſions d'Irlande & d'Amérique ayant reçu le ſceau royal, il ſera préſenté, au Parlement, des requêtes pour en demander un nouveau concernant l'importation des farines & grains étrangers, attendu le prix exorbitant des denrées & l'extrême néceſſité des pauvres.

Une lettre de Ghent marque que quinze perſonnes ont été empoiſonnées en mangeant des champignons; qu'il en étoit mort une, & qu'on ne croyoit pas que les autres en échappaſſent.

On mande d'Aſterton que le 2 du courant, un ouragan a renverſé quelques maiſons, une braſſerie, des granges, &c.; que 7 perſonnes ont péri ſous les ruines de ces bâtimens.

La feu Princeſſe Douairiere de Galles diſtribuoit annuellement en charités au moins 6000 l. ſt. Pluſieurs familles qui ne ſubſiſtoient que par elle, ignoroient qu'elle fût leur bienfaitrice. Il eſt des vertus que a mort ſeule découvre. On aſſure que cette Princeſſe a dépenſé à ſon jardin de Kew au moins 1,0000 l. ſt., ſans compter les gages des Jardiniers, &c. non-pas ſeulement pour l'embellir, mais pour enrichir la Botanique de toutes ſortes d'arbres & de plantes des deux mondes.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 15 *Février.*

Du 26 Janvier au 9 du courant, il eſt entré dans ce Port 88 bâtimens tant François qu'Etrangers. Une partie de ces bâtimens étoit chargée de 10475 ch. de bled, 1200 d'avoine, 850 de ſeigle, 450 d'orge, 900 de feves & autres légumes, 30 de ſeigle, riz & légumes, 500 quintaux de ſemoule & de haricots, 420 quint. & 40 ſacs de riz, 3544 milléroles d'huile, ſans compter la cargaiſon de la tartane la *Sainte-Claire*, venue de Toulon & deſtinée pour le Languedoc. Dans le nombre de ces bâtimens, le *Lazare* venoit de la Martinique, la *Marie-Marguerite* des Etats de Maroc, la *Victoire* de Sainte-Croix en Barbarie, la *Sainte-Vigile de Noël* de la Cale ainſi que le *S. Jean-Baptiſte*, la *Philippine* de Smyrne ainſi que le *S. Joſeph*, la *Jeune Emilie-Angélique* de Conſtantinople, la *Concorde* d'Alexandrette.

Du 29 Janvier au 11 du courant, il eſt ſorti 156 bâtimens, 1 pour la Martinique, 1 pour le Port-au-Prince, 1 pour Guinée, 2 pour la Barbarie, 1 pour Salé, 1 pour Alexandrie, 2 pour Smyrne, (1 Hollandois, *l'Archipel*), 1 pour Syrie, 2 pour le Levant, 1 pour Acre, 1 pour Mogador, 1 pour la Cale.

D'AIX (*en Provence*), *le* 16 *Février.*

En 1673, M. le Cardinal Grimaldy, Archevêque de cette Ville, établit ſous le titre de *Conſeil charitable*, une Compagnie deſtinée à ſoutenir les droits des pauvres injuſtement attaqués, & à pourſuivre gratuitement leurs légitimes prétentions. Cette belle œuvre de charité n'a pas ceſſé de remplir l'objet de ſon inſtitution, & de procurer les plus grands biens au Peuple. Les Directeurs y rendent pendant deux ans des ſervices gratuits; ils examinent les cauſes des pauvres avec la plus ſcrupuleuſe attention, & d'après leur jugement, l'Avocat des pauvres eſt obligé de leur prêter auprès de la Cour ſon miniſtere, pendant que le Bureau fournit aux autres frais de l'inſtruction; enſorte que l'indigent eſt aſſuré d'obtenir la juſtice la plus entiere, la plus exacte & la plus gratuite. Par Edit de Juillet 1501, il avoit été créé deux Offices, l'un d'Avocat, l'autre de Procureur des Pauvres: ces deux Offices viennent d'être réunis par un Edit du Roi donné à Fontainebleau au mois de Novembre 1771, regiſtré en Parlement.

Sur la requête préſentée à la Cour par MM. les Directeurs de la Compagnie des Pénitens bleus, il a été enregiſtré le 31 Janvier dernier des Lettres-Patentes qu'ils ont obtenues de S. M. le mois de Décembre dernier, leſquelles confirment cette Compagnie, ratifient les legs qui lui ont été concédés, & lui permettent d'acquérir de nouvelles maiſons, &c. Ceux qui jugent les hommes par les vêtemens ne ſe repré-

ſenteront d'abord cette Compagnie que comme une foule de maſques ridiculement enveloppés dans un ſac de toile bleue; mais il s'agit ici de Citoyens utiles, charitables, & dignes de l'eſtime des amis de l'humanité. Leur Compagnie fut fondée, il y a plus d'un ſiecle, pour adminiſtrer des ſecours aux agoniſans, & procurer la ſépulture aux ſuppliciés. Le Pape Innocent X en approuva l'inſtitution par une Bulle, & Louis XIV l'autoriſa par des Lettres-Patentes. Le zele de ces Pénitens, loin de ſe refroidir, n'a cherché que de nouveaux moyens de s'exercer pour le bien public. Les Prêtres âgés & pauvres, que leurs affaires obligeront à demeurer, quelque tems dans cette Ville, les jeunes Eccléſiaſtiques qui, dépourvus des biens de la fortune, deſireront ſuivre le cours de leurs études à notre Univerſité, ſeront logés par cette Compagnie; ils en recevront même des ſecours honnêtes & proportionnés à leurs beſoins. Une partie de la maiſon des Pénitens eſt en même tems conſacrée à ſervir d'aſyle aux pauvres aveugles: on y pourvoira à leur entretien. Enfin on habillera tous les ans un certain nombre de pauvres vieillards. M. de Laurens, Grand Prévôt & premier Supérieur de la Compagnie, & Madame de Laurens, ſa femme, contribuent, par des dons & des fondations, à entretenir les différens hoſpices qu'on vient d'établir avec autant d'ordre que d'utilité. S. M. par les Lettres-Patentes citées ci-deſſus, veut que cette Compagnie ſoit appellée Compagnie Royale des Freres Pénitens bleus & Hoſpitaliers; que leur maiſon ſoit cenſée & réputée hoſpitaliere; & que, comme telle, elle jouiſſe des droits & privileges accordés aux autres maiſons hoſpitalieres du Royaume.

De Nantes, *le* 18 *Février.*

La premiere quinzaine du préſent mois, il eſt arrivé de Marans, S. Gilles, Pont-l'Abbé, Audierne, Rouen, Bordeaux, Billiers, Quimper, Quimperlé, Dunkerque, Moric, Quiberon, & Noirmoutier, 505 tonneaux & 13 boiſſeaux de froment, 265 de baillarge, 97 ton. 18 boiſſ. 404 razieres & 3 quarts de ſeigle, 123 ton. & 18 boiſſ. d'orge, 50 barils & 352 quintaux de farine, 27 ton. & 38950 livres de feves, 16 boiſſeaux de pois, 5745 livres de haricots & 115 ton. d'avoine. Cette importation très-conſidérable nous annonce de nouvelles proviſions. Les prix des grains ne varient pas ſenſiblement, ils tendent néanmoins plutôt à diminuer qu'à augmenter. Le *Courier de S. Marc* eſt arrivé du Port-au-Prince: il revient beaucoup de navires de l'Orient, chargés de marchandiſes de la vente.

De Grenoble, *le* 18 *Février.*

Depuis plus d'un ſiecle, il exiſte à Valence une Fabrique de bas qui a été montée & ſoutenue juſqu'à ce jour de pere en fils, par les ſieurs Trelliard. Il en ſort des ouvrages d'une bonté & d'une perfection ſingulieres: outre les bas de ſoie, de ſigovie, de bourre de ſoie, de laine, il s'y fait des gants des mêmes matieres, des bonnets pour le Levant, &c. Elle a actuellement douze métiers bien montés. M. l'Intendant, Protecteur des Arts & des établiſſemens utiles, a attiré ſur cette Manufacture les bienfaits du Gouvernement. Le Roi a accordé au ſieur Trelliard, Fabricant très-diſtingué, 200 l. de gratification annuelle pour chaque métier de ſa Fabrique déjà monté, ainſi que pour chacun de ceux qu'il pourra monter à l'avenir. S. M. a ordonné que la moitié de cette ſomme ſeroit payée ſur ſes revenus, & l'autre moitié par la ville de Valence. Cette Ville, par ſa ſituation, devroit être une des plus commerçantes du Royaume, le Rhône flottant contre ſes murs. Mais il ſemble que l'établiſſement d'une Univerſité en ait éloigné l'eſprit de commerce. Il ſeroit vraiſemblablement avantageux pour la Province que l'Univerſité fût transférée dans notre Ville. Les études ſeroient excitées dans cette Capitale, & Valence ſeroit rendue à ſa deſtination naturelle.

On écrit de Mont-Dauphin que le pays eſt enſeveli ſous les neiges: il faut ſans ceſſe occuper beaucoup de bras pour en purger les magaſins du Roi & les greniers des Particuliers. Une lavanche a emporté 7 maiſons à Riſtorras dans la vallée de Queyras, & écraſé quelques beſtiaux. Un Muletier, venant de Piémont, auroit péri ſous les neiges près du Mont-Genevre, ſi vingt-quatre hommes n'avoient travaillé pendant quatre heures à l'en dégager. Briançon eſt à peu près dans le même état.

Le vin vieux de Monmeillan en Savoie (meilleur que le nôtre) ſe vend 48 livres, la charge de 110 pintes de Paris; & le nouveau 44 liv., prix exorbitant.

(*Na.* Dans le N°. 11 de la Gaz. art. de Briançon, liſ. au 3^e^. alinea, *moiſſons* au lieu de *maiſons*, & 1763 au lieu de 1793. Dans le N°. 12, art. de Grenoble, liſ. *Rivedigier* au lieu de *Rivedigié*, & *Chambaran* au lieu de *Chamboran*).

D'Amiens, *le 20 Février.*

Un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 14 Janvier 1762, ordonne par proviſion, la perception du droit de lods & ventes dans cette Ville & ſa Banlieue, à raiſon du treizième denier, & du treiziéme du treizième.

On mande de Lille que la Police ne ſe laſſe pas de publier des Réglemens nouveaux ou renouvellés ſur les objets qu'elle croit être de ſon reſſort. Le 5 du courant, elle en a encore rendu deux, l'un pour fixer le prix de la biere à 26 doubles le pot en Ville & à 22 doubles le pot dans la Banlieue, l'autre pour défendre aux Ouvriers - Charpentiers d'avoir chez eux ou ailleurs des bancs à l'uſage de leur métier.

Du 1 au 10 Févtier, il eſt entré dans le Port de Dunkerque 5 navires François chargés principalement de vin, d'eau-de-vie, de fruits, de café, de ſucre, de cacao, de chocolat, &c.; 4 navires Anglois, chargés de fer, plomb, cuirs, douves, biere, fruits, &c.; 2 Hollandois, chargés de genievre, plomb, étain, thé, toiles, &c. Les fruits étoient tirés de France ou de Portugal.

D'Orléans, *le 22 Février.*

Il regne dans la Sologne, ſur les bêtes à laine, des maladies qui en emportent un très-grand nombre, entr'autres une que les Laboureurs du canton appellent la maladie *folle*, *lourde* ou *tournante*. D'abord l'animal a la tête brûlante & une ſorte de fievre; il marche comme s'il étoit aveugle, il roule les yeux d'une maniere affreuſe, il tombe enſuite & reſte couché ſur le même côté juſqu'à ſa mort qui n'arrive ſouvent qu'au bout de 20 jours: pendant ce tems-là, il porte ſa tête & remue les jambes par intervalle, comme s'il galoppoit.

Le ſiege de cette maladie paroit être dans la tête; on y a trouvé, en les diſſéquant, une cloche ou veſſie de la groſſeur d'une noix remplie d'eau; la pellicule en eſt aſſez forte & tranſparente; aux parois intérieures ſont attachés des grains ou œufs blancs: on en trouve dans la cervelle, dans les cavités qui ſont ſous les racines des cornes, aux inteſtins, &c. &c. De ces œufs ſortent des vers blancs, gros & courts, avec le dos convexe & cannelé, le ventre plat, une pointe noire à un bout & deux pointes à l'autre. L'on attribue la maladie à ces vers: les Anciens du pays la regardent comme incurable, mais c'eſt apparemment, parce qu'ils n'en connoiſſent pas le remede. Les perſonnes qui ſeroient en état de donner là-deſſus des inſtructions, ſont invités à les communiquer à leurs Compatriotes par les Papiers publics.

La taxe du pain a été augmentée au commencement de ce mois.

De Rouen, *le 22 Février.*

Les champs à grains promettent infiniment dans la Baſſe-Normandie; auſſi les prix des bleds marchands y diminuent-ils au point que dans quelques Marchés ils ſont deſcendus de près d'un quart. Les nôtres ont auſſi la plus belle apparence, & néanmoins il n'y a pas depuis long-tems de diminution dans les prix de cette denrée. Le pain ordinaire eſt à 3 ſ. la livre, & le blanc à 3 ſ. 3 den. M. l'Intendant travaille avec beaucoup d'ardeur à procurer quelque modération en faveur du Peuple. Pour faciliter aux pauvres les moyens de ſubſiſter, ce Magiſtrat a fait ouvrir des travaux publics que l'on pouſſe avec la plus grande activité: il s'agit d'une nouvelle route qui, de l'entrée du Fauxbourg Saint-Sever, établira une communication avec la Baſſe-Normandie. Cet ouvrage eſt certainement un des plus utiles auxquels les indigens puiſſent être employés; il eſt uniquement réſervé aux pauvres de la Ville, & les *pauvres de la campagne en ſont exclus.*

Le commerce en gros ſe ſoutient aſſez bien, malgré des conjonctures très-défavorables; quant au commerce de détail, il n'en eſt pas de même, il n'y a point de conſommation.

DE PARIS, *le 26 Février.*

Le Miniſtere, informé que pluſieurs bâtimens deſtinés pour Cayenne, faute de connoître la route pour y atterrer, dépaſſent cette Colonie, & ſont obligés de gagner les Iſles du Vent ou ſous le Vent, ce qui eſt également préjudiciable aux progrés de la Colonie & aux intérêts du commerce, a fait dreſſer, ſur les Journaux de M. Duler, Lieutenant de frégate & Capitaine de port de la Colonie, une inſtruction qui contient un détail circonſtancié de la route qu'il faut tenir pour ne pas manquer le Port de l'Iſle. Cette inſtruction a été envoyée dans tous les Ports du Royaume. (Nous la publierons dans notre Journal.

A l'occaſion du cours que M. de Montyon, ci-devant Intendant d'Auvergne, & préſentement Intendant de Provence, a fait conſtruire autour de la ville de Mauriac pour arracher, par ce travail ſoudoyé, les pauvres du canton à une extrême miſere, MM. les Echevins de cette Ville ont fait dreſſer un obéliſque pour perpétuer la mémoire de cet événement & les témoignages de leur reconnoiſſance. L'inſcription gravée ſur ce monument a été compoſée par M. Marmontel, à la priere de MM. les Echevins.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Programme de l'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux. Du 13 Janvier 1772.

Un Citoyen, ami zelé de l'humanité, a porté ſes regards ſur la Traite des Negres; & ſon cœur a été ému, quand il a calculé le nombre de ces infortunés qui périſſent dans les vaiſſeaux qui les tranſportent de l'Afrique dans le nouveau Monde. Quelles que ſoient les cauſes qui peuvent en occaſionner la perte, il a été ſenſible au ſpectacle touchant qu'elle préſente; & conduit par ce ſentiment, il a fait remettre & conſigner entre les mains de l'Académie une ſomme de *douze cens livres*, pour ſervir de Prix, au jugement de cette Compagnie, au meilleur Mémoire qui indiqueroit, *quels ſeroient les meilleurs moyens pour préſerver les Negres qu'on tranſporte de l'Afrique dans les Colonies, des maladies fréquentes & ſi ſouvent funeſtes, qu'ils éprouvent dans ce trajet.*

L'Académie s'empreſſe de propoſer ce ſujet intéreſſant; & pour qu'il puiſſe être traité d'une maniere qui réponde aux vues qui en ont inſpiré l'idée, elle demande:

I. Que les Auteurs décrivent avec ſoin tous les différens ſymptomes de ces maladies; qu'ils en établiſſent la nature & les caracteres; qu'ils en diſcutent les cauſes; & que leurs principes & leurs ſyſtêmes ſoient fondés ſur des faits bien obſervés & ſuffiſamment certifiés.

II. Que les moyens qu'ils propoſeront pour prévenir ou guérir ces maladies, ſoient expoſés avec préciſion; qu'ils ſoient, autant qu'il ſera poſſible, ſimples, faciles & écononomiques; & que leur efficacité ſoit confirmée par des expériences, appuyées de toutes les atteſtations convenables.

En outre, les Auteurs ne devront point ſe borner à chercher des remedes, uniquement déduits des principes & des expériences de la Médecine curative; ils examineront de plus:

1°. Quelle ſeroit, dans la diſpoſition intérieure des vaiſſeaux qui font la Traite, la diſpoſition la plus avantageuſe pour la conſervation des Noirs?

2°. Quels ſeroient les ſoins & le régime les plus propres à les maintenir en ſanté?

3°. Quel Réglement ſeroit néceſſaire, pour qu'on n'employât ſur ces vaiſſeaux, que des Chirurgiens intelligens & expérimentés dans leur Art?

On n'entend point déterminer préciſément, par l'ordre de ces queſtions, celui qu'on devra obſerver dans les Mémoires qu'on demande: on a ſeulement cru devoir les préſenter pour fixer les objets qui ont paru exiger une attention particuliere.

La certitude dans les faits, la netteté & la clarté dans les détails ſeront ſur-tout eſſentielles dans ces Mémoires: les Auteurs ſont priés de ne ſe permettre aucune négligence à cet égard.

Quelqu'empreſſement que dût avoir l'Académie, pour voir éclaircir une queſtion ſi importante, elle a ſenti qu'elle ne

peut l'être que par des expériences & des recherches néceſſairement longues & difficiles. Cette conſidération l'a déterminée à fixer la diſtribution de ce Prix au mois de Janvier 1778 : mais elle demande que les Mémoires lui ſoient envoyés avant le premier Janvier 1777 ; cette Compagnie ayant voulu ſe réſerver un an pour l'examen, afin de ſe décider avec plus de connoiſſance, ſur le mérite reſpectif des Ouvrages qui ſeront deſtinés au concours. Elle prie cependant les Auteurs qui n'auront pas beſoin de tout le délai qu'elle accorde, de lui faire remettre leurs Pieces le plûtôt qu'ils pourront.

Les paquets ſeront affranchis de port, & adreſſés *à M. de Lamontaigne, fils, Conſeiller au Parlement, & Secretaire perpétuel de l'Académie.*

Les Mémoires pourront être écrits, ou en François ou en Latin ; on n'en recevra point dans d'autres Langues : les Auteurs auront d'ailleurs l'attention de ſe conformer exactement aux regles preſcrites dans les Sociétés Académiques ; ils éviteront de ſe faire connoître, & ils mettront ſeulement leur nom avec leurs qualités, dans un billet cacheté, joint à leur Ouvrage.

¶ Le Citoyen généreux qui a conſacré à ce Prix, la ſomme qu'il a fait remettre, ſouhaiteroit, comme un moyen propre à remplir avec encore plus de ſuccès les vues de bien public qui l'ont déterminé, que tous les Armateurs généralement, qui font le commerce de la Traite, vouluſſent bien engager, ſoit les Capitaines, ſoit les Chirurgiens des navires qu'ils employeront à ce commerce, à tenir des journaux où fuſſent ſoigneuſement décrites toutes les maladies dont leurs Eſclaves pourront être attaqués dans le trajet, & qui préſentaſſent tous les détails convenables des ſymptomes de ces maladies ; de leurs progrès & de leur iſſue ; des remedes qu'on auroit employés pour les traiter ; du régime qu'on auroit fait obſerver à ces malheureux ; de la qualité même des vivres qu'on leur auroit donnés : il ſouhaiteroit qu'ils vouluſſent auſſi faire dreſſer, pendant tout le cours de la navigation, des tables exactes de la température de l'air, ſoit à l'extérieur, ſoit dans l'entrepont ; & faire tenir des notes de tout ce qui auroit paru influer ſur la ſanté de leurs Negres.

On ſent que toutes ces obſervations, qui pourroient être communiquées aux Sçavans par la voie des Journaux Littéraires, augmenteroient le recueil des faits & la maſſe des connoiſſances néceſſaires pour l'éclairciſſement propoſé. L'Armateur qui, écoutant la voix du ſentiment honorable qui inſpire ces ſouhaits, prendroit des meſures aſſurées pour que tous les objets en fuſſent exactement remplis, ſeroit, ſans doute, un homme qui mériteroit de partager la reconnoiſſance de l'humanité.

Nous avons été particuliérement invités à engager les perſonnes qui ſeroient dans le cas de communiquer des obſervations & des faits, relatifs au ſujet propoſé, à vouloir bien nous les faire paſſer pour qu'ils ſoient publiés dans nos Feuilles, & que les Auteurs puiſſent les employer dans leurs Mémoires. Le ſujet intéreſſe trop l'humanité, il intéreſſe malheureuſement trop le commerce, pour que nous ne répondions pas, autant qu'il ſera en nous, à la confiance dont on nous honore. Nous conjurons nos Lecteurs de concourir de toutes leurs forces à l'éclairciſſement de la queſtion ſur laquelle nous avons nous-mêmes jetté quelques idées dans notre *Hiſtoire de l'Afrique* dont un événement imprévu retarde la publication (*a*). Nous nous hâterons d'inſérer dans nos Feuilles les matériaux qui nous ſeront adreſſés.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 19 Février 1772, au Samedi 22 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 16 l. 10 ſ., 23 à 29 l. *le ſeptier ; idem* au Port de la Greve, de 24 liv. 10 ſ. à 28 liv. 10 ſ. Le ſeigle 16 liv. 10 ſ., 17 à 18 liv. ; l'orge, de 13, 13 liv. 15 ſ. à 14 liv. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

(a) *Elle eſt entiérement imprimée depuis le mois de Septembre dernier.*

AVOINE; FOIN; PAILLE.

Du Mercredi 19 Février 1772 au Samedi 22 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 à 22 liv.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 26 Février 1772, de 51 à 52 liv.; *id.* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille, 20 à 21 l.; *id.* nouvelle de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Février 1772.*

	H	B		
Or de Portug. à . .	720			marc.
Du Mexique à . . .	715			
Du Perou à	706			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	15		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99			
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			
Piaſtres à	49			

CHANGES DE PARIS, *du 26 Février 1771.*

Amſterdam	55		
Londres	32	9	16e
Hambourg	182	¼	
Madrid	15	1	6
Cadix	15		
Livourne	95	¼	
Gênes	93	¼	
Lyon, *Rois*, ...	½ à ⅜ p. ‰ p.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1772.	*Lundi* 24.	*Mardi* 25.	*Mercredi* 26.
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1085 80 75 .	. . . . .	1077 ½ 80 .
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	260	FESTE.	260 . . . .
Prom. à 5 p. ‰. .	58 ½ 59 . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ‰.	66 ½	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e tirage.	. . . . .	. . . . .	470. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 22 Fév. 1772. *Meſſieurs*		Du Lundi 24. *Meſſieurs*		Du Mercredi 26. *Meſſieurs*	
Raynal, ſix prem. mois 1771.	N.	Certain, 6 prem. mois 1771.	L.	Lecanu, ſix prem. mois 1771.	A.
Pigis, ſix derniers mois 1771.	A.	Molliere, *idem.*	P.	Radix pere, *idem.*	
Hebert, *idem.*		Delamotte, *idem.*		Lebrun, *idem.*	
Boſcheron, *id.*		Maſſon, *idem.*		Gautier, *idem.*	P.
Baillot, *idem.*		Creuzé, *idem.*	R.	Boutet, ſix dern. mois 1771.	A.
Bardin, *idem.*		Gendon, *idem.*	S.	Daubonne *idem.*	
Lenoir, *idem.*	C.	Dujean, ſix dern. mois 1771.	A.	Roytier, *idem.*	
Delarue fils, *id.*		Bonnet, *idem.*		Radix j. *idem*	
Delarue pere, *id.*	F.	Domillier, *idem.*		Deſpeignes, *id.*	B.
Goſſey, *idem.*	J.	Aliſſant, *idem.*		Meulan, *idem.*	C.
.....		Thevenin, *idem.*	C.	Lallement l'. *id.*	
.....		.....		Boucard, *idem.*	
.....		.....		Deſplaces, *idem.*	J.
				Lallement j. *id.*	L.

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Mardi 25 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE RIGA, *le 27 Janvier.*

ENTRE les denrées exportées d'ici pendant l'année derniere, on compte 1313 lasts de froment, 16086 de seigle, 1248 d'orge, 1220 d'avoine, 66 de pois; 292 tonneaux d'orge mondé, 1288 de farine de seigle, 208 de farine de froment. Si ce commerce avoit été interrompu, nous aurions prodigieusement souffert en affamant nos voisins. Les baptêmes, mariages & enterremens de l'année 1771, dans le district de cette Ville, montent, les premiers, au nombre de 938, les seconds à 229, & les derniers à 647.

On remarque que les naissances ont été plus nombreuses que les morts dans les parties septentrionales de l'Europe, & qu'elles ont fourni beaucoup plus d'exemples de *longévité* que les autres contrées.

DANEMARCK.

DE FLENSBOURG, *le 6 Février.*

L'équipage du vaisseau qui avoit été abandonné près de Stralsund, est arrivé ici. Le vaisseau avoit heurté contre un écueil, & chacun avoit cherché à se sauver sur la grande chaloupe.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le 1 Février.*

Il avoit été réglé que notre provision de grains seroit de 4000 lasts, il n'y en a que 3000 dans nos magasins. On n'attend plus de convois considérables depuis que les bateaux de Pologne sont obligés d'aborder aux territoires de Prusse, avant de passer plus loin. Cependant si la gelée continue, les traîneaux remédieront à cet inconvénient, & nous serons en état de vendre à ceux qui seront en état de payer.

DE PFORTZHEIM, *le 30 Janvier.*

S. A. E. le Margrave de Bade a, par une nouvelle Ordonnance, réduit & réglé d'une maniere les impositions. Les Artistes & les Artisans sont exemptés des charges publiques, par la raison qu'ils ne subsistent que de salaires, & qu'ils ne peuvent y satisfaire que par une augmentation de salaires; d'où il résulte que leurs taxes sont payées par ceux qui les salarient. La même immunité s'étend sur les Cultivateurs, par la raison qu'ils ne peuvent acquitter les tailles qu'avec les produits de la terre, ou sur la portion nécessaire à leur exploitation, ce qui ruineroit l'Agriculture, ou sur la portion qui reviendroit aux Propriétaires, ce qui rejette l'impôt sur ces derniers. Ces motifs ont déterminé S. A. à asseoir directement l'impôt sur les terres qui en supportent, de maniere ou d'autre, toutes les classes diffé-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

rentes. Les biens nobles, les jardins des environs des Villes, toutes les terres productives y ont été indifféremment assujettis, parce qu'outre que le privilege à cet égard est illusoire, puisqu'on paye par ses Fermiers & ses Ouvriers, ou par soi-même toutes les impositions sous des noms différens, toute exemption aggrave nécessairement les charges des autres & écrase les pauvres. Les premiers essais de cette opération en ont démontré les avantages sans bornes.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 2 Février.*

L'Académie Royale d'Agriculture du Royaume de Galice tint son Assemblée publique la veille du jour anniversaire de la naissance du Roi. Le Marquis de Piedrabuena, Président de l'Académie, ouvrit la Séance par un discours relatif à la Fête de ce jour. L'Académicien D. *Juan-Manuel Varela y Sarmiento*, & le Secretaire D. *Joseph Cornide* lurent ensuite, le premier, un Mémoire sur *la grande utilité & la culture des pins*, le second, un Mémoire sur *la culture & les propriétés du colsat.* Enfin le Marquis de la Romana fit la lecture d'une dissertation sur *l'éducation des vers à soie.*

Après avoir examiné les dissertations qui ont concouru pour les Prix sur les différens sujets que l'Académie avoit proposés dans son Assemblée publique de l'année précédente, l'Académie déclara que ses vues n'avoient pas été pleinement remplies ; elle fit néanmoins l'éloge des Mémoires de D. *Thomas de la Torre*, près Tolede, sur la comparaison des soies produites par des vers nourris avec des feuilles de différentes especes de mûriers ; le Mémoire de D. *Joseph Feijoo de la Torre*, près Monte-Rey, fut aussi beaucoup goûté, & on en fit la comparaison avec un autre qui fut envoyé de *Santiago.*

Toutes les personnes qui voudront écrire sur ces sujets, envoyeront leurs Mémoires au Secretaire de l'Académie.

Le 22 du mois dernier, le paquebot le *Pizarro*, Courrier de S. M. arriva à la Coruna, avec les dépêches pour le Roi & pour différens Particuliers. Il étoit parti de la Havane le 18 Décembre dernier.

On vient de publier une Cédule Royale de S. M. & de son Conseil, qui renferme un Réglement qu'on devra généralement suivre pour la *pêche* & la *chasse* dans ces Royaumes.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 10 Février.*

Le *Jason*, Capit. *Thomas* de Bordeaux, est arrivé à Sheernis, fort endommagé dans ses mâts, avec le Capitaine & sept hommes : le reste de l'équipage a péri par la tempête.

Un Constructeur du même Port de Sheerness a inventé une composition qui garantit les navires des vers, à ce qu'on assure.

La *Résolution*, vaisseau de guerre, lancé à l'eau Mardi dernier, à Deptford, porte plusieurs petits bâtimens destinés pour faciliter la reconnoissance des lieux, en poursuivant des découvertes dans la mer du Sud.

Il a été ordonné qu'il seroit mis devant la Chambre des Communes un état des chevaux exportés depuis 1750, & des droits levés sur ces chevaux. Il est aussi question d'un état des dépenses annuelles faites pour les Troupes de terre & de mer, depuis l'avénement de S. M. au Trône. Les Communes ont résolu qu'il seroit levé 3 schell. par livre sur les bien-fonds, pensions, emplois, &c. On évalue le produit de cette taxe à 150,000 l. st.

Il avoit été envoyé tant de marchandises en Amérique que les Correspondans de nos Marchands à Philadelphie & à la Nouvelle-Yorck, en ont renvoyé la plus grande partie. L'importation considérable des denrées de l'Amérique arrivées dans nos Ports, en a fait, depuis quelque tems, diminuer considérablement les prix.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Vienne, *le 12 Février.*

Les vins de 1770 ont tous été enlevés : il en reste peu de ceux de 1771, qui n'étoient pas de meilleure qualité. La récolte n'a été qu'aux deux tiers des récoltes ordinaires. Les premiers vins valent 200 l. la piece de

240 bouteilles, & ceux des classes inférieures 120 l. La grande sécheresse avoit fait tort aux raisins, ils avoient séché avant d'être parvenus à une pleine maturité.

Les sieurs Charvet, Directeurs de la Manufacture consumée par les flammes la nuit du 10 au 11 Janvier, cherchent à la relever & à se ménager le crédit que leur habileté, leur probité & leur désastre sollicitent si puissamment: l'intérêt du commerce se joint ici à celui de ces respectables Fabricans (*a*). C'est à tort qu'on a annoncé que leurs livres & leurs papiers avoient été brûlés ou perdus. Il paroît par l'état des effets consumés par l'incendie que leur perte monte à plus de quatre-vingt mille livres. Ces effets consistent, 1°. en douze métiers à étoffes de soie montés chacun d'une piece pesant trois livres soie teinte de la valeur de 48 francs la livre; 2°. 12 pieces de papeline, chacune de la valeur de 300 l.; 3°. un magasin de laine filée rempli de 40 quintaux de laine fine d'Espagne, estimée 3 liv. 10 s. la livre; 4°. un autre magasin de fils de différentes sortes, valant au moins dix mille livres; 5°. trois urnes contenant chacune 30 quintaux d'huile d'olive à 60 l. le quintal; 6°. dix quintaux de colle-forte à 60 l. le quintal; 7°. un grenier contenant 30 quintaux de laine fine en bourre de la valeur de 250 l. le quintal; 8°. quarante pieces de draperie prêtes à être vendues; 9°. dix autres pieces d'étoffe; 10°. huit quintaux de garance estimée à trente sous la livre; 11°. cent cinquante livres d'indigo à 7 l. 10 s. la livre; 12°. vingt livres de cochenille à 33 l. la livre; 13°. les ustensiles servant dans les magasins, les meubles, denrées, effets, bâtimens, &c.

(a) *Un Citoyen dont les connoissances sont très-étendues & dont nous publierons toujours les observations avec plaisir, nous a fait remarquer, en donnant de justes éloges à MM. Charvet, & en déplorant leur disgrace, qu'au lieu de dire dans le N°. 8 de notre Gazette, que leur Manufacture avoit empêché l'importation des étoffes étrangeres de la même espece, il auroit fallu dire qu'elle auroit augmenté l'exportation de nos propres étoffes, puisque l'importation est nulle depuis l'Arrêt de 1701 qui a prohibé celles d'Angleterre, & le tarif de 1736 qui en imposant à 30 pour 100 de leur valeur, les étoffes de Hollande, ne permet pas qu'il en entre beaucoup dans le Port de Saint-Valery, le seul Port par lequel elles puissent entrer. L'importation ne pourroit donc se faire que par contrebande. Ces réglemens, ajoute-t-on, ont fait valoir la Manufacture des Andelys, qu'on vend à Paris pour ratines de Hollande. Il est vrai que les ratines des Andelys ont autant augmenté en perfection, que celles de Leyde ont perdu en qualité. Il en est de même de celles de Vanrobais, qui ont un grand debit, sous le nom de ratines de Hollande. Une Maison de commerce de Lyon faisoit dès l'année 1759 des envois considérables de ces ratines superfines, & d'espagnolettes frisées de Rouen, &c. en Piémont; MM. Charvet de Vienne en vendoient aussi beaucoup à l'Etranger. Or si les Etrangers trouvent leur compte à préférer nos ratines, certainement nous ne trouverions pas le nôtre à tirer celles de Hollande & d'Angleterre.* (Les différentes positions des Provinces pourroient apporter quelqu'exception à cette observation générale).

Dans la même lettre, on nous fait remarquer que c'est à tort qu'il a été dit dans un article de Copenhague que la nullité des enrôlemens des Etudians, portée par S. M. Danoise, est peut-être la premiere de ce genre que l'on ait publiée en Europe: par un des premiers Statuts de la Fille aînée de nos Rois, l'Université de Paris, tout enrôlement d'Ecolier est nul, l'Ecolier eût-il vingt-cinq ans, &c.

De Belfort (*en Alsace*), *le* 12 *Février.*

Les prix des grains ne vont pas jusqu'à la cherté dans cette Province; ils ont diminué ici dans le courant de Janvier, & il y a apparence qu'ils descendront encore au-dessous du taux où ils sont tombés. D'un côté les provisions ne manquent pas, de l'autre, le bon état des semailles nous promet une moisson abondante.

De Macon, *le* 14 *Février.*

Les bons exemples sont les meilleures des leçons: des Curés instruits & jaloux du bonheur de leurs Ouailles seront les meilleurs Promoteurs de l'Agriculture. C'est à ces respectables Curés qu'il appartient de

déſabuſer, d'éclairer, de diriger le Payſan délaiſſé & livré à ſes préjugés ; c'eſt par l'exemple qu'ils donneront que l'on peut eſpérer d'engager l'ordre vénérable des Paſteurs de campagne à joindre au ſoin du bien ſpirituel de leurs Peuples le ſoin de leur bonheur temporel. La Religion qui nous apprend à ſupporter nos propres maux, nous ordonne d'adoucir, autant qu'il eſt en nous, les maux d'autrui. L'ignorance des Paytans eſt un de leurs plus grands malheurs, & c'eſt un malheur public : pour la diſſiper, il faut vivre avec eux, car l'inſtruction eſt toujours lente ; il faut lire pour eux, car ils ne ſçavent & ne peuvent pas lire ; il faut opérer pour eux, car ils n'ont ni le tems ni le moyen de tenter des eſſais & de haſarder de nouvelles pratiques. Le Preſbytere du Curé ſera donc une des meilleures Ecoles d'Agriculture, lorſque le Curé ſera Maitre de l'Art. Le Mâconnois en offre une preuve frappante. Un digne Paſteur, Naturaliſte, Agriculteur, Phyſicien par goût, après avoir gagné l'amour de ſes Paroiſſiens par ſa bonté, & leur confiance par ſa ſageſſe, a engagé les Cultivateurs à ſe raſſembler chez lui les Dimanches & Fêtes, après Vêpres, pour s'entretenir avec eux ſur leurs travaux. Là on propoſe des doutes, on diſcute, on raiſonne, on s'éclaire. Les préjugés ſont combattus, les erreurs refutées, les faits examinés, les expériences conſtatées, les principes démontrés. Le Payſan vient avec le deſir d'apprendre, il s'en va avec la ſatisfaction d'etre inſtruit. Habitué à réfléchir, il ſent l'utilité des leçons, il ſe hâte d'en profiter, il exécute & réuſſit. L'Agriculture y gagne, les mœurs n'y gagnent pas moins. Depuis vingt ans que cet homme reſpectable eſt à la tête de ſa Paroiſſe, on n'y connoit plus les procès ; s'il s'y éleve des différends, les Parties vont amicalement à leur *Juge ;* ce Juge, c'eſt le Curé ; il prononce ſans appel ; ſon Arrêt eſt celui de la vertu. Ce que peut un homme ſur les hommes ! Tout ce qu'il veut, quand il veut le bien & qu'il le veut bien. Puiſſe cet exemple etre imité ! il eſt doux & n'eſt pas difficile à ſuivre.

DE LA ROCHELLE, *le 16 Février.*

La maladie qui regnoit dans les environs de Marennes & de Brouage n'étoit pas contagieuſe, comme on l'avoit craint ; elle a entiérement ceſſé.

Depuis aſſez long-tems, il n'y a preſque point de variation dans les prix des principales marchandiſes de notre commerce.

Les Négocians tiroient beaucoup d'eaux-de vie de l'Iſle d'Oleron, pour la Normandie, la Picardie, la Flandre, & même pour la Baltique, l'Angleterre & le Danemarck. originairement cette Iſle ſe livroit au veltage ; mais des fraudes pratiquées par les petits Brûleurs dans la fabrication des futailles, donnerent lieu au dépotage qui a corrigé cet abus. On a enſuite établi des magaſins ſur les Ports pour faciliter l'expédition des chargemens. Quelques Particuliers ont travaillé, dans la fabrication de l'eau-de-vie, à la rendre douce par les réfrigérans & a tel degré de force qu'on la voudra, en la repaſſant dans la chaudiere pour que, par ces moyens, elle devienne comparable & égale à celle de Cognac. Les épreuves ont excité l'émulation de pluſieurs Propriétaires Brûleurs ; ils ſuivent cette méthode & fabriquent des eaux-de-vie à différens degrés : ils s'attachent auſſi à bien conditionner la futaille. Les Négocians des lieux de conſommation ſont invités à faire prendre des informations ſur ces faits par des connoiſſeurs non-ſuſpects : après cela, on ſe flatte que la prévention que l'on a contre les eaux-de vie d'Oleron, ſe diſſipera, & qu'elles attireront leur attention d'autant plus que cette liqueur ne paye à la ſortie de l'Iſle qu'un droit modique de 20 ſ. par 27 veltes pour France, & de 40 ſ. pour l'Etranger. Enfin pour inſpirer plus de confiance aux Commerçans, une Compagnie de Propriétaires offre d'en livrer à tel degré de force que l'on ſouhaitera.

DE POLIGNI, *le 18 Février.*

Pendant la premiere quinzaine de ce mois, les Marchés n'ont pas été auſſi-bien fournis de grains que ci-devant ; ce qui a occaſionné une augmentation de prix. On a prétendu qu'il s'étoit fait des embarquemens ſur la Saône pour le Lyonnois, mais ſans vraiſemblance, car par la comparaiſon des prix des deux Provinces, il paroît qu'il ne pourroit pas y avoir un bénéfice ſuffiſant pour les Marchands qui prendroient cette route. La Police eſt d'un autre côté

très-attentive à empêcher que le grain n'approche des frontieres. Ainſi il y a lieu de croire que toutes nos proviſions nous reſteront, & que s'il y avoit cherté, on ne pourroit l'attribuer qu'au défaut de circulation dans l'intérieur de la Province : nous croyons que de legeres variations tiennent à des cauſes légeres qu'il eſt difficile de connoître, & qu'on ne ſçauroit en tirer aucune conſéquence.

DE METZ, *le* 20 *Février.*

L'Académie Royale des Sciences de cette Ville, deſire que, dans la recherche des obſtacles qui s'oppoſent aux progrès de la navigation dans les Trois-Evêchés, on s'attache particuliérement à éclaircir divers points dont l'examen doit répandre un grand jour ſur une des parties les plus importantes de l'adminiſtration.

1°. Les Auteurs expoſeront l'état actuel du commerce de la Ville & de la Province, par le moyen de ſes rivieres, & principalement par la Moſelle ; & de là ils paſſeront à des conjectures ſur l'état *poſſible* de ce commerce. On en diſtinguera les différentes branches, afin de fixer quelles ſeroient les eſpeces de denrées & de marchandiſes dont il conviendroit de *favoriſer*, *reſtreindre* ou *interdire* l'exportation ou l'importation. Enfin ils détailleront les moyens de procurer le plus grand accroiſſement poſſible aux avantages que la navigation peut produire, ſoit pour le commerce direct, ſoit pour celui de commiſſion ou d'entrepôt. Il nous paroit important de remarquer combien il eſt néceſſaire que les concurrens ne confondent pas l'intérêt paſſager du Commerçant avec l'intérêt permanent du commerce, & qu'ils remontent juſqu'à la ſource de tous les genres de trafic, à l'Agriculture, pour diſcerner le véritable intérêt de toute eſpece d'induſtrie nourrie, entretenue, ſoudoyée par les productions de la terre.

2°. Les Auteurs marqueront le degré d'influence qu'ont ou peuvent avoir ſur les diverſes branches de commerce déjà établies ou ſeulement poſſibles, les droits qui ſe perçoivent dans l'étendue du cours des rivieres, & ſur-tout ceux qui ſe levent dans les Bureaux établis ſur la Moſelle. Ces droits ont des rapports néceſſaires tant avec le prix de la premiere vente par le Cultivateur, qu'avec le prix de la derniere vente au Conſommateur ; car le commerce, dans ſa plénitude, commence à la production & finit à la conſommation. Ces droits intéreſſent donc en premier lieu l'Agriculture, & finalement toute la Nation conſommatrice.

3°. On diſtinguera ſoigneuſement l'eſpece & la nature de chacun de ces droits, & l'on tracera en peu de mots l'hiſtoire de l'établiſſement & des progrès des différens péages. Il eſt important en effet de vérifier les titres, d'en diſcuter la légitimité, & d'en conſtater les effets.

4°. On déterminera la nature & la quotité des droits qu'il ſeroit poſſible de ſubſtituer à ceux qui exiſtent actuellement ainſi qu'aux péages que l'on ſuppoſe devoir être ſupprimés. On indiquera ceux de ces droits que la navigation de la Moſelle pourroit ſupporter *ſans qu'il en réſultât aucun préjudice pour le commerce*, & le moyen d'en ſimplifier la perception pour *la rendre le moins onéreuſe qu'il ſera poſſible* ; obſervant de faire remarquer s'il y a des marchandiſes qu'il ſeroit à propos de taxer fortement, pour en diminuer l'exportation ou l'importation, comme nuiſibles aux Fabriques de la Province & au commerce national. C'eſt ici ſur-tout que les droits primitifs du Producteur & du Conſommateur doivent être développés, prouvés & appliqués, pour ne rien laiſſer à la conjecture & à l'arbitraire.

Ceux qui voudront concourir pour les deux Prix traiteront des *obſtacles phyſiques*, & des *obſtacles politiques* ſéparément. Les ouvrages ſeront envoyés, francs de port, avec les formalités ordinaires, à M. Dupré de Geneſte, Secretaire Perpétuel de l'Académie, avant le 1 Juillet 1772.

II.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Proſpectus de l'Hiſtoire univerſelle & raiſonnée des végétaux connus, ſous tous les differens aſpects poſſibles ; ou Dictionnaire Phyſique, Naturel & Economique de toutes les plantes qui ornent la ſurface du globe, contenant leurs noms botaniques & triviaux dans toutes les Langues de l'Europe, leurs claſſes,*

leurs familles, leurs genres & leurs especes; les endroits où on les trouve le plus communément; leur culture; les animaux auxquels elles peuvent servir de nourriture; leur analyse chymique; la façon de les employer pour nos alimens tant solides que liquides; leurs propriétés non-seulement pour la Médecine des hommes, mais encore pour celle des animaux; les doses & la maniere de les formuler, accompagnées de quelques observations pratiques & médicinales qui constatent l'efficacité de plusieurs d'entr'elles dans les maladies même les plus rebelles; & enfin les différens usages pour lesquels on peut s'en servir dans les Arts & Métiers, la teinture, la peinture, l'art de parfumer la charpente, &c. &c. &c. auquel seront jointes une Bibliotheque raisonnée de tous les Livres botaniques, l'explication des différens termes usités dans cette partie de l'Histoire naturelle, une notice de tous les systêmes, & enfin la liste des Professeurs & jardins botaniques de l'Europe; le tout divisé en deux parties dont la premiere contient le discours, & l'autre est destinée aux planches gravées & dessinées d'après nature par les meilleurs Maîtres. Par M. Buc'hoz, &c. A Paris, chez Fétil, rue des Cordeliers, & chez l'Auteur, rue de Touraine.

Ce bel Ouvrage a été déjà, plusieurs fois, annoncé dans nos Feuilles: son titre nous dispense d'entrer dans le détail du Prospectus que l'on trouvera presqu'entier dans notre Journal de Février. Vingt-cinq ans d'application à l'Histoire naturelle, des courses sçavantes dans toutes les Provinces du Royaume, des relations très-étendues, un riche fonds d'ouvrages du même genre, l'habitude du travail & de la critique, un mérite généralement reconnu, nous assurent que les promesses de l'Auteur seront remplies à la plus grande satisfaction du Public. L'Europe entiere attend ce riche Dictionnaire: il est à desirer que les Amateurs concourent à la perfection en communiquant à M. Buc'hoz les richesses particulieres qu'ils possédent. L'Ouvrage contiendra plusieurs volumes *in folio*; on le distribuera par cahiers de cinq feuilles. L'Auteur a déjà donné au Public *dix décades* des planches qui doivent former la seconde partie de ce précieux Dictionnaire; les premiers essais de cette entreprise ne laissent rien à desirer que sa prompte & pleine exécution.

2. *Observations sur la Physique, sur l'Histoire naturelle & sur les Arts, avec figures en taille-douce,* dédiées à Monseigneur le Comte d'Artois. Par M. l'Abbé Rozier, &c. 1772. Tom. I.

Nous croyons remplir un devoir en rappellant de tems en tems à nos Lecteurs l'utilité d'un Ouvrage périodique tel que celui que M. l'Abbé Rozier continue de publier, encouragé par les suffrages de bons Juges. Ce premier volume de la présente année est bien rempli. Nous y trouvons, entr'autres morceaux curieux, un discours historique sur les brebis à laine fine, une histoire des charansons, les procédés pour tirer la soie blanche à l'imitation de celle de Nanquin, & autres que nous ferons particuliérement connoître dans notre Journal, pour appuyer les éloges que l'Auteur nous paroît mériter.

3. *Almanach de la Ville de Lyon & des Provinces de Lyonnois, Forez & Beaujolois, avec la notice des Paroisses du Diocese.* Pour l'année bissextile 1772. In-8°. Prix, 3 liv. broché. A Lyon, chez Aimé de la Roche, aux Halles de Grenette.

L'Almanach d'une de nos principales Places de commerce intéresse tout le Royaume: celui-ci se publie depuis plusieurs années, & il a graduellement acquis de nouveaux degrés d'utilité.

4. *Dictionnaire universel, historique & critique des mœurs, loix, usages & coutumes civiles, militaires & politiques, & des cérémonies & pratiques religieuses & superstitieuses tant anciennes que modernes des Peuples des quatre parties du monde.* Par une Société de Gens de Lettres. Contenant ce qu'il est important de connoître dans l'Histoire des Peuples, leur Culte, leurs Dieux, leurs demi-Dieux & leurs Héros; leurs Prêtres, leurs sacrifices, leurs superstitions, & généralement tout ce qui peut intéresser dans les dogmes & la croyance des Chinois, des Japonnois, des Tartares, des Mexicains, des Péruviens & des différens Peuples de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique; les principales Loix des Nations, les Tribunaux de Justice, leurs droits & leurs prérogatives; leurs Officiers Militaires & de Police, & enfin tout ce qui peut donner des idées justes & exactes du génie & du caractere de chaque Peuple, &c. &c. &c. A Paris, chez J. P. Costard, rue S. Jean-de-Beauvais. Avec Privilege. In-8°. gr. format, vol. 1 & 2.

Cet Ouvrage sera composé de quatre vo-

lumes ; les deux derniers paroîtront incessamment. La condition de l'acquisition actuelle est simplement de payer 16 l. en recevant les deux premiers volumes en feuilles, moyennant quoi on recevra les suivans *gratis*. Elle n'aura lieu que jusqu'à la distribution des deux derniers volumes, & alors l'Ouvrage coûtera 24 l. En parcourant les deux premiers, nous avons trouvé des articles sur l'Agriculture, le Commerce, les Finances, que nous réservons pour notre Journal. La foule des Lecteurs y trouvera certainement à s'instruire même de nos propres coutumes.

5. *Mémoire Economique sur les pommes de terre.* Par M. ***, Membre de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Limoges, au Bureau de Brive-la-Gaillarde.

Cette petite Brochure contient en très-peu de mots beaucoup de choses sur la nature, les propriétés, la culture, la garde, l'usage des pommes de terre. Nous en donnerons incessamment une notice.

II.

Moutarde pour les engelures.

Le sieur Maille, seul Vinaigrier ordinaire du Roi & de Leurs Majestés Impériales, demeurant rue S. André des Arts, vis-à-vis la rue Haute-Feuille, continue le débit de sa moutarde pour les engelures. Il en donne *gratis* aux pauvres. Cette distribution qui a commencé au mois de Novembre dernier, ne finira que le dernier Dimanche du mois d'Avril prochain. Pour que les pauvres Ouvriers puissent s'en fournir sans se déranger de leur travail, il fait sa distribution, les Dimanches, dans la matinée, depuis huit heures jusqu'à midi.

III.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 29 Janvrie 1772.*

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⅌	152 ½
Annuités consol. à 3 p ⅌	88
Annuités réduites à 3 p ⅌	88
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⅌	90 ⅜
Ann. consol. de 1762 à 4 p ⅌	96
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⅌	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⅌	86 ⅜
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⅌	85 ⅝
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⅌	85 ⅝
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 ½ p ⅌	217 ¾
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⅌	84 ⅜
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⅌	2 12
Billets de la Marine à 4 p. ⅌ *Escomp.*	2 p. ⅌

COURS DU CHANGE A LONDRES, *le 29 Janvier.*

	Escalins.
Amsterdam à deux usances	34 4
Dito, à vue	34 1
Hambourg, à deux usances ½	34 5
	Deniers.
Paris, à un jour de date	32 ½
Dito, à 2 usances	31 ⅞
Bordeaux à 2 us.	31 ¾
Cadix	40
Lisbonne	67 ½ à ⅝
Livourne	50 ¾

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 29 Janvier.

L'ONCE.	℔	ß	d.
Or monnoyé	4	1	6
dito en barres	4	1	3
Pieces de huit. Grandes pillares		5	6 ¾
Pieces de huit. d°. petites		5	6 ¼
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique		5	6 ¾
Pieces de huit. dito petites du Mexique		5	6 ¾
Argent en barres		5	8

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 15 Février 1772, au Mercredi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 23 l. 5 s. à 29 l. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 26 à 28 liv. 10 s. Le seigle, 17, 17 liv. 10 s. à 18 liv. ; l'orge, de 13 liv. 10 s., 14 liv. à 14 l. 10 s, aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 15 Février 1772 au Mercredi 18 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18 livres 10 ſ., 20 à 22 liv.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 22 Février 1772, de 50 à 51 liv.; *id.* nouveau de 48 à 49; le cent de paille vieille, 20 à 21 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Février 1772.*

		H	B	
Or de Portug. à . .	720			marc.
Du Mexique à . . .	713			
Du Perou à	704			
Les guinées à . . .	717	10		
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99			
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piaſtres à	49			

CHANGES DE PARIS, *du 22 Février 1771.*

Amſterdam	55		
Londres	32	9	16e
Hambourg	181	¼	
Madrid	15	1	6
Cadix	15		
Livourne	95	½	
Gênes	93	½	
Lyon, *Rois*, ...	½ p.	% p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1772.	*Jeudi 20.*	*Vendredi 21.*	*Samedi 22.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1090 87 ½ 80 .	1075 77 ½ 80 .	1085 . . .
Dº. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Dº. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Dº 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	260	262	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	66 ½	66 ½	. . . . .
Loterie 5e tirage.	. . . . .	. . . . .	468. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 19 Fév. 1772		Du Jeudi 20.		Du Vendredi 21.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Lecanu, ſix prem. mois 1771.	M.	Boutray, 6 prem. mois 1771.	M.	Deſchamps, ſix p. mois 1771.	L.
Gautier, *idem.*		Courmont, *id.*	P.	Fauveau, *idem.*	M.
Lallement l'. 6 d. mois 1771.	A.	Deſchapelles 6 d. mois 1771.	C.	Maupaſſant, *idem.*	
Daubonne *idem.*		Rouillard, *idem.*		Lempereur, *id.*	T.
Meulan, *idem.*		Delagarde, *idem.*	J.	Montal, ſix dern. mois 1771.	A.
Deſplaces, *idem.*	J.	Nau, *idem.*		Iſſaly, *idem.*	
Lallement j. *id.*	L.	.....		Barois, *idem.*	
.....		.....		Guidy, *idem.*	
.....		.....		Pannelier, *idem.*	F.
.....		.....		Patu, *idem.*	J.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Mardi 18 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 21 *Janvier.*

ON a remarqué que, depuis que l'importation des grains sur les vaisseaux étrangers est permise, les Anglois se sont principalement empressés à profiter de cette permission dont l'effet a été si heureux que les importations ont fait baisser les prix de 25 pour 100. La défense d'exporter des denrées vient d'être prorogée par une nouvelle Ordonnance.

Il a paru des écrits sans nombre sur une matiere depuis long-tems débattue, sçavoir *s'il vaut mieux fixer le cours du change sur l'ancien pied de* 36 *marcs, monnoie de cuivre, par risdale, que de le porter à un taux plus haut* ? Cette question occupe la Diete. Le bruit public annonce un projet d'un Commissaire de la Banque qui promet de rétablir, en douze ans, l'ordre dans les Finances, sans nuire au commerce & sans frustrer les créanciers de la Banque. Déjà l'on croit à ces promesses sans connoitre le projet.

Nous apprenons de Stralsund qu'on a trouvé un grand vaisseau entiérement abandonné par l'équipage.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 27 *Janvier.*

Il est arrivé aujourd'hui pour le compte de nos Marchands, 38 navires, 3 venus de Malaga, 3 d'Archangel, 1 de Leith, 4 de Dantzick, 1 de Kœnisberg, 4 de Bordeaux, quelques-uns du Havre & de Nantes, les autres de la mer du Nord & de la Baltique. Les vaisseaux de Dantzick & de Kœnisberg étoient chargés de grains.

Les écluses, chaussées & autres ouvrages de Cuxhaven n'ont pas exigé des réparations considérables. Nous ne paroissons pas menacés d'inondations, & l'on augure que l'hiver sera de courte durée.

DE ZITTAU, *le* 20 *Janvier.*

Un Médecin fort renommé de cette Ville vient de publier une petite Brochure dans laquelle il indique aux Peuples nécessiteux les moyens de se nourrir & de conserver leur santé à peu de frais. Des personnes charitables distribuent cet Ouvrage aux pauvres, pendant que d'autres leur fournissent les moyens de se conformer au régime prescrit. Il paroît à Gotha une Feuille périodique uniquement destinée à remplir le même objet.

DE VIENNE, *le* 26 *Janvier.*

Il a paru depuis peu différentes Ordonnances dont nous nous bornerons à indiquer les deux principales. L'une permet l'importation de toutes sortes de grains dans les Etats Héréditaires d'Allemagne, avec pleine franchise & exemption de droits d'entrée sur la frontiere. L'autre regarde la Carniole; elle a pour objet, comme celle du 29 Octobre 1754, de rétablir la confiance & le crédit dans la Province, au moyen du *livre des possessions*, c'est à-dire d'un état général des biens, des facultés, des ressources, &c. de chaque Citoyen, état bien difficile à dresser

p. 111 Savoie

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

& ſujet à être renouvellé tous les jours par les variations perpétuelles des fortunes que les Citoyens croiront avoir certainement intérêt à cacher, &c. On y prend beaucoup de précautions pour que le ſort des créanciers ſoit aſſuré, & que celui des débiteurs ne ſoit point malheureux, ſi les gênes ne rebutent pas les uns & les autres. Il s'eſt fait auſſi divers arrangemens relatifs à l'économie rurale; nous en parlerons inceſſamment.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le* 21 *Janvier.*

On mande de Mantoue que l'avis publié par ordre de l'Impératrice-Reine concernant la réſerve des chaſſes, a répandu la joie parmi le peuple. S. A. R. l'Archiduc Ferdinand, ardent à ſacrifier ſes plaiſirs à l'intérêt public, avoit conjuré ſon Auguſte Mere d'abolir entiérement ces réſerves. Sa Majeſté Impériale les a reſſerrées dans une enceinte de cinq milles. Auſſi-tôt les Chaſſeurs ſe ſont répandus en foule ſur les terreins libres, & la campagne a été délivrée des ravages de pluſieurs milliers de lievres.

Il eſt tombé beaucoup de neiges dans différentes Provinces d'Italie. Les montagnes voiſines de Naples en ont été couvertes à un prodigieuſe hauteur, & le froid eſt exceſſif dans ce pays.

Vingt bâtimens ſortis de Civita-Vecchia le 11, la plûpart pour Naples, chargés de draps, de drogues, de ſalaiſons, &c. ont fait naufrage pendant la nuit. Cependant preſque tous les équipages ont été ſauvés. Du nombre de ces bâtimens, étoit la tartane Françoiſe du Capitaine Bernard, ſur laquelle il y avoit trois Seigneurs Anglois. Pluſieurs autres bâtimens ont péri ſous *Monte-Argentario*. La tartane Françoiſe du Capit. Ardiſcon, partie de Tunis pour Livourne, après avoir été battue pendant deux mois & demi par des bourraſques, a encore eſſuyé une nouvelle tempête; & l'on a été obligé de jetter une grande partie des marchandiſes à la mer.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 28 *Janvier.*

La frégate de S. M. *l'Induſtrie*, partie de Buenos-Ayres le 30 Octobre, a apporté 1,057,049 piaſtres fortes, 4881 livres de laine de Vigogne, 1390 cuirs. La faillite d'une des principales Maiſons de Cadix, a jetté le trouble dans le commerce.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 21 *Février.*

Le Bill pour la prorogation de la défenſe d'exporter des grains, farines, pain, biſcuit, eaux-de-vie de grains, drêche, &c. a été lu deux fois à la Chambre des Communes. On regarde comme une cauſe de diſette un commerce que l'on a, pendant 80 ans, regardé comme la cauſe de l'abondance. Les Nations ſe ſont réciproquement effrayées, elles ſouffrent réciproquement. On aſſure que le Roi de Sardaigne a défendu l'exportation des grains hors de ſes Etats, excepté pour Naples & pour Rome. Pluſieurs Membres des Communes ont, à ce qu'on prétend, dreſſé le plan d'un Bill pour impoſer des entraves aux Diſtillateurs & aux Amidonniers, dans la vue de faire baiſſer les prix des grains, moyen ſouvent employé dans les Etats du Nord, ſans jamais avoir obtenu cet effet.

Il n'y a peut-être point de pays ou les réglemens prohibitifs ſur la pêche ſoient auſſi multipliés que dans celui-ci; du moins ils ne ſçauroient l'être davantage ailleurs. Nous n'étonnerions pas les Peuples chez qui la Légiſlation a compté le nombre des fils des toiles, ſi nous diſions que la nôtre a compté celui des mailles des filets; mais le détail de tous nos réglemens ſur cet objet leur paroîtroit vraiſemblablement incroyable. Le mal eſt qu'on veille à leur exécution, & que de pauvres familles ſont de tems en tems ruinées pour les avoir enfreints. Derniérement un Pêcheur a été convaincu devant le Lord Maire d'avoir pêché avec des *filets défendus*; il auroit dû payer une amende de *dix livres ſterlings*; par égard pour ſa pauvre famille, elle a été modérée à 50 shellings. On mande de Sherborne qu'on a pris une quantité prodigieuſe de *pélamides* (petits poiſſons) près de Méragiſſey dans le Duché de Cornouailles, ce qui, dans cette ſaiſon, eſt très-ſingulier.

On remarque que le délai de la rentrée du Parlement, a généralement rallenti le commerce de cette Capitale, à raiſon de la longue abſence de la Nobleſſe: on ne remarque pas que la même cauſe doit avoir vivifié le commerce rural, le premier & le plus important de tous, quoiqu'il n'entre guères dans les idées étranges que le vulgaire des Politiques a du commerce.

On écrit de Birmingham que les grandes commiſſions de marchandiſes données par les Ruſſes, viennent d'être ſuſpendues.

Malgré les préventions de quelques eſprits faux contre la clôture des terres, il a été juſtement & judicieuſement dreſſé pluſieurs Bills pour la permettre dans diverſes Paroiſſes.

PROVINCES-UNIES.

De Néarden, *le 25 Janvier.*

La négligence dans la garde & la préparation des denrées, occaſionne ſans ceſſe de nouveaux accidens. Un Particulier de cette Ville, curieux en fleurs, conſervoit dans ſa cave des oignons d'une eſpece nommée *muenchſ-tappen* (racines de loup). Tout auprès, il y avoit des tas de pommes de terre: par inadvertence, on a pris & préparé de ces oignons avec ces racines; tous ceux qui en ont mangé, onr été empoiſonnés, & le Maître de la maiſon en eſt mort.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Angers, *le 5 Février.*

Lettre à M. l'Abbé Roubaud, Auteur de la Gazette & du Journal d'Agriculture, Commerce, &c.

Monſieur, la Société d'Agriculture établie à Angers eſt dans l'uſage, à chacune de ſes Séances, de ſe procurer la lecture des articles les plus intéreſſans de votre Gazette de Commerce & d'Agriculture. Elle a été fort ſurpriſe en liſant celle du N°. 7, *article d'Angers*, d'y trouver une annonce qui porte *qu'il n'y a plus de terrein inculte dans la Province d'Anjou*: que *la derniere récolte a été au deſſus du médiocre*: que *les vins nouveaux ſont communément de bonne qualité, & que le prix de la ſeconde qualité eſt de 200 l. la pipe.* Comme il eſt important pour l'intérêt de la Province, & le bien du commerce, que les nouvelles qui vous ſont envoyées pour être inſérées dans votre Gazette, ſoient de la plus exacte vérité, la Société croit devoir déſavouer une annonce qui ſe trouve contredite par les faits. Si l'Auteur avoit parcouru les terreins des environs de Baugé, de Milly, &c. & les cantons du bas Anjou qui avoiſinent le Poitou & la Bretagne, il eût trouvé des terreins immenſes qui emportent plus du quart de la Province abſolument ſans culture, indépendamment des défrichemens conſidérables qui ont été entrepris avec ſuccès par Madame la Comteſſe de Ferronaye & MM. les Marquis de Serans & de Varenne, & beaucoup d'autres Propriétaires. S'il eût conſulté les Commiſſionnaires qui ont fait des levées de vin pour l'Etranger, il eût appris que le plus cher vendu des meilleurs crûs de la Province n'a été porté qu'à 160 l. la pipe, à l'exception de celui des côteaux de Saumur, & que ſa qualité ne mérite point de *ſuperlatif*. Enfin s'il fût entré dans le détail de la récolte des grains, il eût vu par lui-même que celle du ſeigle a été au-deſſous médiocre, & celle du froment à peine médiocre, & que la reſſource des magaſins de farine n'empêche pas que le pain de premiere qualité ne ſe vende encore 3 ſ. la livre. Ce ſont des faits reconnus par tous les Patriotes qui compoſent la Société d'Agriculture, & qui poſſédant des domaines dans tous les cantons de l'Anjou, ſont plus en état de rendre compte de ſes productions & de l'état de ſon Agriculture.

Je ſuis avec reſpect, &c. *Signé* Cotelle, Doyen du Chapitre Royal de S. Martin, Secretaire Perpétuel de la Société d'Agriculture.

De Montpellier, *le 6 Février.*

M. Rebuffel, ci-devant Secretaire de l'Intendance, a imaginé une nouvelle méthode pour décruer les ſoies. La préparation ſe fait ſans ſavon; les ſoies en ſont plus luſtrées, & ne ſont pas ſuſceptibles de ſe piquer; en même tems, il en réſulte une économie d'un tiers ſur l'achat des matieres à employer par cette méthode, & de près des 3 quarts ſur les frais de manipulation. Ces avantages y ſont démontrés dans un Mémoire inſtructif que l'Inventeur a fait ſur cette avantageuſe découverte. (*Nous eſpérons en avoir communication, & nous nous propoſons de l'inſérer dans nos Feuilles*) Quels progrès les Arts ne feroient pas en Europe, s'ils en faiſoient en raiſon des découvertes nouvelles !

On mande de Cette que les vents contraires ont retenu au large quantité de navires & de tartanes. Sur la fin du mois dernier, il eſt ſorti de ce Port quelques navires Hollandois.

La tartane du Cap. *Augier* de Narbonne, aſſaillie par une tempête, ainſi qu'une autre tartane & un pinque Catalan, la nuit du 14 au 15 Janvier, en allant à Marſeille, ſe ſauva avec avarie, tandis que celle du Cap. Niquet d'Agde fit naufrage.

Nous apprenons qu'une autre tartane d'Agde, chargée de vin pour l'Iſle de Corſe, & qui avoit à bord pluſieurs Officiers & d'autres Paſſagers, a été ſubmergée à la vue de l'Iſle. (*Voy. dans notre derniere Gazette l'article de Marſeille*).

DE CAHORS, *le 6 Février.*

Les Marchés ſont ſi inégalement fournis des différentes eſpeces de grains, qu'il en réſulte de continuelles variations dans les prix. Le ſeigle & le méteil ſe ſont vendus dernièrement 24 liv. le ſeptier de Paris. Le froment étoit plus cher de 5 l. 10 ſ. La Manufacture de draps établie pour le ſoulagement des pauvres par des Citoyens bienfaiſans, paroît remplir l'objet de ſon inſtitution. Il reſte encore dans les cœurs ces ſentimens de compaſſion qui nous entraînent auprès de ceux qui ſouffrent ; mais il faut que le ſpectacle du malheur réveille ces ſentimens, & il eſt bien rare de trouver cet amour de l'humanité qui nous occupe ſans ceſſe du ſoin d'aſſurer le bonheur & de prévenir les maux de nos ſemblables.

DE GRENOBLE, *le 7 Février.*

Entre cette Ville & Lyon, il y a un marais de 54000 journaux, connu ſous les noms de *Marais Bourgouin*, *Brangues*, *Jaillieu* & la *Verpilliere*. Par des Lettres-Patentes du mois de Décembre 1668, Louis XIV le donna à M. le Vicomte de Turenne, dans la vue *de faire connoître la conſidération que* S. M. *avoit pour la perſonne* de ce grand Homme, & en récompenſe *des grands & ſignalés ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat ;* comme auſſi pour *contribuer en même tems à l'augmentation & agrandiſſement de la Province, & au ſecours qu'on pourroit tirer des deſſéchemens & culture du marais ;* à la charge de laiſſer jouir les Particuliers des droits qu'ils pourroient avoir & juſtifier, ou les indemniſer. Des Communautés riveraines, plus attachées à des prétentions qu'inſtruites de leurs vrais intérêts, & des Particuliers, s'oppoſerent à l'enregiſtrement des Lettres-Patentes. Sur ces entrefaites, M. le Vicomte de Turenne fut tué : M. le Duc de Bouillon, ſon neveu, obtint la confirmation de ce don par de nouvelles Lettres Patentes du mois d'Octobre 1676. Nouvelles conteſtations ; le Conſeil, par un Arrêt dn 24 Fév. 1685, ordonna l'exécution des Lettres-Patentes, & les Parties furent renvoyées à notre Parlement. Après l'Arrêt d'enregiſtrement du 12 Juin 1686, on commença des travaux, mais ils ne furent pas ſuivis. M. Charles-Godefroy de la Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon, obtint de S. M. le 19 Novembre 1763 de nouvelles Lettres-Patentes, confirmatives de celles de 1668 & 1676, & le 31 Décembre 1765 des Lettres de relief. Des oppoſitions nouvelles ont empêché l'enregiſtrement de ces nouvelles Lettres, & elles forment encore une inſtance pendante au Conſeil. Les vrais Patriotes deſirent avec ardeur qu'un prompt Jugement aſſure l'exécution d'un projet ſi avantageux pour notre Province chargée de montagnes ſur leſquelles il eſt d'une néceſſité abſolue de conſerver les bois, pour ſervir de digues aux torrens des eaux qui abîmeroient les vallées. Les avantages des deſſéchemens en général, & ceux du deſſéchement particulier de cet immenſe marais, viennent d'être démontrés dans un Mémoire imprimé (*dont nous rendrons compte dans notre Journal*). Le terrein du marais eſt excellent, il n'attend qu'une ſage exploitation pour nous donner des richeſſes abondantes. Depuis quelques années, on a eſſayé d'y cultiver la garance, le lin, le colzat, &c. Ces productions y ont parfaitement réuſſi, quoiqu'elles ayent été cultivées avec bien moins de ſoins qu'on n'en prend dans les pays où elles forment les principales branches du commerce. Les dernieres Loix portées en faveur de l'Agriculture nous promettent le ſuccès de nos vœux. Depuis la Déclaratton du 28 Novembre 1768, enregiſtrée le 5 Mai 1769, concernant les défrichemens, il s'eſt formé beaucoup de nouvelles entrepriſes de culture. Dès le mois d'Octobre 1770, il avoit été mis en valeur 6544 arpens de terre, l'arpent de 100 perches, la perche de 20 pieds de Roi ; & 282 arpens avoient été deſſéchés. Quel intérêt peut-on avoir à empêcher que des épis ne croiſſent à la place des ronces ? Comment n'acepteroit on pas la compenſation d'un droit qui ne ſert qu'à ravir l'aiſance à la population exiſtante, & la vie à une population nouvelle ?

Le deſſéchement de ce vaſte terrein nous offriroit un aſpect agréable dans un tems ſur-tout où les prix des denrées de premiere néceſſité ſont bien hauts. On mande de Briançon que les grains y ont derniérement augmenté. Le froment de premiere qualité

vaut ici autour de 4 l. le quartal, quatriême partie du ſeptier qui peſe 132 l. poids de table. Cependant il nous arrive des proviſions des Provinces voiſines.

Il regne ici un vent chaud & un tems humide, fort malſains & contraires aux biens de la terre, tandis que dans le Haut-Dauphiné le froid eſt exceſſif & la neige ſi abondante que les chemins ſont impraticables, & pluſieurs perſonnes ont couru riſque d'y périr. Le 21 Janvier un domeſtique à, cheval, fut attaqué par trois loups au Pont-de-Pierre près d'Embrun: ſon cheval, mordu par ces animaux, prit le mors aux dents, l'homme fut délivré; mais la fievre le prit, & il en mourut le 27. On mande de cette Ville qu'on ne ſçauroit rien déterminer encore ſur les apparences de la récolte prochaine.

De Bayonne, *le 7 Février.*

Quoique les grains ſoient à des prix aſſez hauts dans les différentes Villes de la Province, il paroît néanmoins qu'ils y abondent: les Marchés ſont en général bien garnis; on a lieu de croire que le pays eſt pourvu, & l'on ne doute point qu'il n'y en ait ſuffiſamment pour nous conduire juſqu'à la récolte prochaine. Les pluies, les torrens & les débordemens des rivieres ont cauſé des dommages aux terres enſemencées dans quelques cantons. Ces diſgraces locales ne ſont, eu égard aux apparences générales des enſemencemens du Royaume, que comme des nuages épars ſur une belle perſpective. Le froment de moyenne qualité vaut ici autour de 27 l. la meſure réduite au ſeptier de Paris: le ſeigle eſt à 24 liv.

De Pont-a-Mousson, *le 9 Février.*

Il ne paroît pas qu'il ſorte beaucoup de grains de la Province pour les Provinces voiſines, car le prix en varie peu. Il eſt du moins certain qu'il ne s'en fait pas des levées ſenſibles dans ce canton. Le ſeptier de froment de la moyenne qualité ne vaut guéres plus de 16 l., les douze boiſſeaux de Paris: cependant on augure qu'il diminuera encore, d'ici à la moiſſon, au moins de 40 ſ. par quarte, poids de 132 l. Le prix ſeroit donc vil ou preſque vil. On s'attend à une diminution proportionnelle dans le prix de l'orge qui ne vaut que 8 liv. le ſeptier de Paris. Quant à l'avoine, comme les Troupes répandues dans le pays en occaſionnent une forte conſommation, il y a apparence qu'elle ſe ſoutiendra au prix de cent ſous, même meſure. Les différentes ſortes de viandes ſe vendent 5 ſ. 3 d. la livre. Le vin du pays vaut environ 76 l. le muid de Paris.

D'Amiens, *le 11 Fevrrier.*

Les ravages ſans ceſſe cauſés par les inondations invitent les bons Citoyens à réfléchir ſur les moyens de les affoiblir ou meme de les prévenir, s'il eſt poſſible. Nettoyer & approfondir les lits des rivieres, détruire ou réformer les moulins, pratiquer des déchargeoirs & diriger les ravines, entretenir & conſtruire des digues, &c., tels ſont les premiers travaux que cet objet paroit exiger, travaux qui tourneroient en méme tems à l'avantage de la navigation. Un Citoyen éclairé a compoſé ſur ce ſujet un Mémoire rempli de vues excellentes qu'il ſe propoſe de communiquer inceſſamment à notre Académie.

Pendant le mois de Janvier, il eſt entré dans le Port de Dunkerque quatre navires François chargés de fruits, de ſel, de vin, d'huile, de café, d'eau-de-vie, de ſavon & de papier; trois navires Anglois chargés de ſaumons, de charbon & de tabac; & cinq navires Hollandois chargés de thé, genievre, huile, laine, chanvre, poivre, fromages, toiles, morue, clincaillerie, &c.

Les Officiers de Police d'Arras ont publié un Réglement dont le but eſt de prévenir le cruel malheur moins rare peut-être qu'on ne penſe d'enterrer des hommes vivans, ou de les tuer en les clouant précipitamment dans des bieres.

De Metz, *le 13 Février.*

En 1768, l'Académie Royale des Sciences & Arts de cette Ville avoit propoſé au concours l'examen des obſtacles politiques & phyſiques qui s'oppoſent aux progrès de la navigation ſur les rivieres des Trois-Evêchés. Le ſujet étoit trop vaſte, l'encouragement n'étoit peut-être pas aſſez puiſſant. La Société a jugé à propos de ſe borner à demander: *quels ſont les obſtacles politiques qui s'oppoſent aux progrès de la navigation relativement au commerce ſur les rivieres des Trois-Evêchés, mais principalement ſur le*

viere de Moſelle, & d'indiquer les moyens praticables de détruire ou de diminuer ces obſtacles? M. l'Intendant, plein de zele pour le bien de la Province, a eu la généroſité d'offrir cent piſtoles pour les frais du Prix.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Maniere de ſécher le grain, employée de tems immémorial en Courlande, &c. Extrait d'une Leure de Liébau en Courlande, écrite le 1 Janvier 1772.

M. Duſbourg, notre Concitoyen, après avoir lu attentivement divers Mémoires ſur la maniere de traiter le ſeigle, ſoit pour le garantir des vers, ſoit pour le conſerver ſain, s'éleve contre pluſieurs pratiques, & en particulier contre celle qu'on ſuit en quelques endroits, & qui conſiſte à oppoſer des fourmis aux vers qui ſe mettent au ſeigle, dans la vue de détruire ces derniers par les premieres. Il prouve dans une lettre ſur cette matiere que les fourmis nuiſent beaucoup au grain, ne fût-ce que par leur urine, dont l'odeur eſt très-forte, dure très-long-tems & ſe communique à la matiere ſur laquelle l'urine de ces inſectes eſt répandue. Le grain en conſerve l'odeur qui paſſe enſuite dans le pain. Pour s'aſſurer de cette vérité, dit M. Duſbourg, on n'a qu'à enfoncer, pendant quelques minutes, un bâton dans une fourmilliere, & mettre le nez ſur le bout du bâton qui ſe trouvera hors de terre; on ne tardera pas alors à ſentir une odeur très-déſagréable; ſi l'on retourne le bâton & qu'on porte au nez l'autre bout, l'odeur en ſera inſupportable, & l'on verra que ce bout ſera humide. De-là, M. Duſbourg prend occaſion de parler du *ſeigle ſec*, & s'étonne qu'on ſe donne la peine de recourir à de nouvelles méthodes pour ſécher le ſeigle. Preſque toute l'Europe achete du ſeigle ſec de Courlande, où on le préſerve, depuis un tems immémorial, des vers, &c. par un procédé dont le ſuccès eſt infaillible, & qui eſt preſque généralement ignoré, même de la plûpart de ceux qui ont fait quelque ſéjour en Courlande. Voici là-deſſus les détails néceſſaires.

Il y a deux cens ans que *Koelch*, dans ſa *Chronique*, a tiré l'étymologie de *Riga* du mot ancien *Ruege*, qui déſigne un grand édifice de bois de 30 ou 36 verges de longueur & même davantage, de 7 à 8 de largeur, & de 12 à 14 pieds de hauteur, avec un toit fort ſolide & qui forme un abri impénétrable. *Riga* a été conſtruit à l'endroit même où étoit placé un de ces édifices. Il y a de ces bâtimens dans toutes les grandes fermes de Courlande, de Livonie, d'Eſthionie, & d'Ingermanie juſqu'à Péterſbourg. On ne s'en ſert que pour ſécher le grain. L'intérieur du bâtiment eſt diviſé en trois parties par des murailles qui le traverſent. Dans la partie antérieure, il y a à l'extrêmité une grande porte par où l'on entre le grain dès qu'il eſt enlevé des champs; l'eſpace du milieu contient une aire où l'on bat & vanne le grain; cette aire a de chaque côté une grande porte à deux battans. La troiſième partie de ce bâtiment eſt ce qu'on appelle proprement *Ruege*, l'endroit où l'on ſéche le grain, ou bien l'endroit où on l'aire. Dans un des coins du *Ruege* il y a une porte de 5 pieds de haut & autant de large, pour qu'on puiſſe entrer & ſortir le grain dans l'épi. Le ſol eſt en terre graſſe, au lieu que celui de la grange eſt un plancher. Il y a un forneau de brique bien ſolide de 8 à 9 pieds de hauteur. A chaque côté du *Ruege* on voit des poutres élevées à 6 ou 7 pieds de terre, & qui vont d'un bout à l'autre. On met ſur ces poutres des perches rondes & minces, à la diſtance les unes des autres d'environ 2 pouces: c'eſt-là qu'on entaſſe toutes ſortes de grains dans l'épi juſqu'au toit. Après cette opération, l'on a ſoin de faire chauffer tous les ſoirs le fourneau du côté de la grange, afin que la lumiere qu'il donne puiſſe éclairer les Batteurs. La chaleur qui s'exhale du poële & qui pénétre par les intervalles des perches doit être à peu près au même degré que celle dont on a beſoin dans les maiſons pendant les froids de l'hiver; & il faut que cette chaleur dure deux jours & deux nuits; le 3^e. ſoir on ôte le tiers du grain qu'on bat tout de ſuite; après quoi l'on remplit d'autres grains l'eſpace vuide, & l'on continue ainſi juſqu'à ce qu'on n'en ait plus à faire ſécher. Tout le grain ſe trouve par-là ſéché au même degré, & ſe conſerve, pendant pluſieurs années, ſans aucune perte, même dans un grenier où il ſeroit entaſſé juſqu'au toit. Il n'eſt pas rare de voir ſemer de ces grains ainſi ſéchés